

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 115

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 86

À la dernière phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« résultant de »,

les mots :

« mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.